**CAS N° 2 – DOCUMENT 4**

|  |
| --- |
| **Situation N° 4**  L’entreprise a dû investir en début d’année :   * matériel de transport : 25 000 €, * matériel de bureau et matériel informatique : 5 000 €.   Durée de vie prévue : 5 ans.  Le matériel de transport et l’informatique sont des investissements dont l’utilisation permet de développer l’activité sur 5 années.  Le coût lié à l’utilisation est de 30 000/ 5 = 6 000, ce qui correspond à l’amortissement annuel.  Les 6000 d’amortissement sont le constat de la diminution de valeur du bien mais n’entraîne pas de mouvement de trésorerie.  Les ressources de financement possibles pour ces investissements sont :   * apport de l’entrepreneur ou d’associés, * emprunt bancaire.   Le créateur a décidé de faire un apport personnel en numéraire de 25 000 €.  L’entreprise paie les 30 000 € d’immobilisations au comptant. |